

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 juin 2008

DÉMOCRATIE SOCIALE - (n° 969)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 33

présenté par  
M. Poisson, rapporteur  
au nom de la commission des affaires culturelles

-----  
**ARTICLE 5**

Dans l'alinéa 8 de cet article, substituer aux mots :

« dans les établissements »,

les mots :

« de l'établissement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel (parallélisme formel entre l'entreprise et l'établissement, le seuil de 50 valant pour l'un et l'autre).